

N/REF : 17/11/2025 12H15 C:000053 I:02525
V/REF : AC/C32939
V/Email reçu le Lundi 17/11/2025 a 12H15

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. VSC
IMMEUBLE : SCHOELCHER -VSC
21 A 27, RUE VICTOR SCHOELCHER
24-26, RUE JEAN MONNET
35200 RENNES

Rennes, le

30 Novembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 24 RUE JEAN MONNET - MME ATTOUMANI 07 64 04 62 86
LOGEMENT N° 018355, PORTE N°23, 2° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : 3 RADIATEURS NE CHAUFFENT PAS - VOIR SI NÉCESSITÉ DÉSEMBOUAGE OU PURGE

Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 20/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : LA VANNE DE RETOUR CHAUFFAGE EST FERMÉE SUR LE PALIER
OUVERTURE DE LA VANNE
PURGES DES RADIATEURS DE LA SALLE DE BAIN ET DES CHAMBRES
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 20/11/25 a 14H46 RTALLEUX@AIGUILLON.COM

1711: MSG REP
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 20/11/25 A 14:45 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
2,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	2	50,00		100,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	2	20,00		20,00
TOTAL H.T.					120,00
T.V.A. a 10,00%					12,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>132,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.